



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 31218

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'état des lieux des dons du sang en France. En dépit de campagnes d'information régulières visant à sensibiliser la population et attirer de nouveaux donneurs, depuis maintenant plusieurs années, le nombre de dons du sang est en baisse. La situation devient d'autant plus délicate que les besoins en produits sanguins augmentent. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations prises par le Gouvernement afin de pallier ce déficit et de l'informer des nouveaux critères de sélection des donneurs de sang.

Texte de la réponse

La France compte 4,5 % de donneurs de sang, un chiffre stable depuis plusieurs années mais qui reste insuffisant pour répondre à une demande en perpétuelle croissance. Les besoins en produits sanguins labiles tendent toujours à augmenter et, pour faire face à cette situation, plusieurs actions sont privilégiées : la communication, l'Établissement français du sang (EFS) a mis en place une politique consistant, d'une part, à fidéliser les donneurs qui viennent en moyenne 1,6 fois par an, l'objectif étant de passer à deux dons par an et, d'autre part, à attirer de nouveaux donneurs par le biais de campagnes ciblées (étudiants, jeunes, entreprises, etc.) ; la réorganisation du maillage des collectes mobiles et fixes, ainsi que l'adaptation de leur ouverture aux nouvelles habitudes de vie de la population, sont les vecteurs privilégiés pour garantir l'autosuffisance nationale en produits sanguins labiles, objectif premier du contrat de performance de l'EFS en cours d'élaboration ; la sélection des donneurs : un arrêté fixant les critères de sélection des donneurs a été publié le 18 janvier 2009. Ce texte a, entre autres mesures, rehaussé la limite d'âge de soixante-cinq ans à soixante-dix ans sous réserve d'une autorisation par le médecin de l'établissement de transfusion sanguine et augmenté le nombre de dons par an. Enfin, le don d'organes, de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse a été choisi par le Premier ministre, comme thème de la « grande cause nationale 2009 », ce qui permet aux organismes à but non lucratif d'obtenir des diffusions gratuites dans les médias publics et donc de communiquer d'autant plus sur l'importance du don de sang.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31218

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8132

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9275